

## Achat appartement un étranger

Par **ancel**, le **30/12/2015** à **12:36**

Bonjour,  
une retraite d'origine étrangère peut elle acheter un appartement en France avec un visa touristique?

Par **Camille**, le **30/12/2015** à **21:13**

Bonsoir,  
A ma connaissance, il n'existe aucune loi en France qui interdirait à un étranger d'acheter un logement en France.  
Il est même possible à un étranger, resté à l'étranger, de mandater un représentant en France pour réaliser l'opération, donc visa ou pas.  
Bien sûr, le visa touristique permet de visiter soi-même le bien et de négocier "en direct" avec le propriétaire. Sans plus.  
Attention toutefois au délai entre la signature du compromis et la signature de l'acte authentique. En moyenne, trois mois.

En revanche, si cet étranger compte s'installer à demeure dans le bien acheté, le visa touristique ne suffira évidemment pas et le fait d'être propriétaire d'un logement en France ne sera pas un plus pour obtenir un permis de séjour permanent.